**Actualité 4 : Les appareils à combustion : à utiliser avec précaution ! 🔥**

**ÉVITEZ** d’utiliser un appareil à combustion dans un espace non aéré où la ventilation est insuffisante.

**Si vous possédez un appareil à combustion,** le Centre antipoison du Québec recommande les actions suivantes **:**

* Installer un détecteur de monoxyde de carbone certifié ;
* Nettoyer sa cheminée de façon régulière.

Si vous vous trouvez dans un endroit clos (chez vous, dans une yourte, etc.), vous devez :

* Ouvrir une fenêtre ou une porte pendant que le feu brûle ou couve ;
* Garder les portes du foyer bien fermées.

**Pour plus de détails, consultez le site du Centre antipoison du Québec ➡️** [ciussscn.ca/prevention-intoxications](https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/antipoison/prevention-des-intoxications)

#PrévenirLesEmpoisonnements